

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst :

L'an dernier, j'interpellais le Collège au sujet du règlement ucclais portant sur l'attribution d'une prime aux habitants qui adoptent un animal en refuge et je vous suggérais d'adopter le même type de règlement. A ce moment il m'a été répondu qu'il fallait attendre le bilan, après un an, de la commune d'Uccle pour éventuellement faire de même si l'impact était positif. Vous ne vouliez pas vous précipiter, disiez-vous, je cite « pour les gros titres ».

Des articles sortis dans la presse il y a peu évoquent à nouveau une surpopulation dans les refuges après le déconfinement, certaines personnes peu scrupuleuses ayant adopté un animal pendant le confinement pour le ré-abandonner par après.

Vous parliez aussi de l'éventualité de mettre en place un groupe de travail pour étudier l'opportunité de cette prime.

Pourriez-vous me dire où le Collège en est dans ses réflexions à ce sujet et s'il a reçu le bilan de la commune d'Uccle ?

D' avance merci pour vos réponses

Madame l'Echevine KAMMACHI donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen KAMMACHI geeft lezing van de volgende antwoord:

Merci madame la Conseillère pour votre question. Nous avons effectivement pris contact avec la commune d'Uccle pour bénéficier de leur bilan relativement à ce dispositif de prime à l'adoption d'animaux en refuge. Les 1<sup>ers</sup> éléments de bilan nous sont parvenus récemment. Il était effectivement important de laisser un peu de temps avant d'apprécier les effets d'une telle mesure.

Depuis le lancement de l'opération en juillet 2019, 114 primes ont été octroyées par la commune d'Uccle. Cependant, la commune ainsi que les sociétés de refuges ne sont pas encore capables d'apprécier l'impact de cette prime sur une éventuelle augmentation du nombre d'adoptions. Le lien n'est pas clairement établi. Si cela semble positif, il reste un certain nombre de détails à adapter. De l'avis même de la commune d'Uccle, l'expérience est encore trop récente. Un peu plus de recul est nécessaire pour procéder à des adaptations pertinentes et bénéficier d'un bilan qualitatif digne de ce nom.

Concernant spécifiquement Anderlecht, nous n'introduirons pas cette disposition en 2021. Nous souhaitons bénéficier de plus d'informations qualitatives sur l'expérience ucclaise. Sur cette base, nous débattons de cette question en 2021 avec les sociétés de refuges notamment.

N'oublions pas que notre commune fait déjà beaucoup en matière d'incitation au bien-être animal. Nous y consacrons un budget non-négligeable. Sans vouloir être exhaustive, nous sommes une des rares commune de la Région à mettre en place différentes sortes de primes et aides. Je peux citer les chèques vétérinaires, les primes à la stérilisation et à l'identification. Nous développons également de fortes actions de sensibilisation à l'endroit du jeune public notamment. Enfin, nous menons un travail important pour développer et/ou rénover les espaces de liberté pour chiens (« Free Dog »). Vous avez également pu constater que nous avons essayé d'innover pour l'édition 2020 de la fête du bien-être animal, en liant notamment le bien-être animal à d'autres thématiques, comme le sport, la cohésion sociale ou encore le bien-être humain, la jeunesse, la santé. Je vous invite d'ailleurs à participer à l'ensemble des activités prévues les 9 et 10 octobre prochain.

Mon souhait est bien sûr d'aller plus loin en termes d'incitants financiers mais à mon sens

il est aussi primordial et prioritaire de sensibiliser le plus largement possible sur le bien-être animal et ses connections avec le bien-être humain. C'est en tout cas une priorité pour le Collège.

J'espère avoir répondu à votre question madame la Conseillère.

F. CARLIER remercie d'avoir fait le bilan d'une partie de son action lorsqu'elle était échevine du « Bien-être animal ». Elle viendra avec plaisir participer à l'atelier participatif.